



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Suspension du dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique compte tenu du dispositif d'Etat

Séance du 11 mai 2017

Convocation du 5 mai 2017

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-sept, le onze mai à 19 h 36, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le cinq mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient absents :

M. Thierry Legros,
M. Xavier Tamby,
Mme Catherine Lequeux

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 11 mai 2017

OBJET : Suspension du dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique compte tenu du dispositif d'Etat

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) du 12 juillet 2010,

Vu sa délibération du 29 juin 2006 adoptant la contribution de la Ville à l'élaboration du schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) et affirmant, dans ce cadre la primauté de la question énergétique,

Vu le décret n° 2017-196 du 16 février 2017 relatif aux aides à l'achat ou à la location des véhicules peu polluants,

Vu la délibération adoptée par le conseil municipal le 31 mars 2011 mettant en place un dispositif d'aides à la location et à l'achat d'un vélo à assistance électrique,

Vu la délibération adoptée par le conseil municipal le 19 mai 2016 reconduisant le dispositif d'aides à l'achat de VAE à partir du 1^{er} juin 2016 pour une période de 12 mois,

Considérant le non cumul des aides octroyées par l'Etat et par la Ville,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de suspendre à compter du 1^{er} juin 2017 le dispositif d'aides pour l'achat de vélos à assistance électrique dans l'attente des nouvelles directives qui seront mises en place par l'Etat à partir de 2018.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. [Name]', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.